



n° III-5

AMÉNAGER ou SIGNALER UN COMMERCE

INTRODUCTION

Les devantures et enseignes commerciales participent à l'animation des centres des villes et des bourgs. Elles ont pour vocation de capter le regard du passant, de le séduire.

Pour autant, elles doivent répondre à certaines règles d'équilibre des façades et de respect de la trame urbaine.

Elles peuvent sinon remettre en cause le caractère patrimonial des rues et l'image même de l'activité commerciale.

Aux origines de la station balnéaire

Pour comprendre l'évolution des commerces de La Bernerie-en-Retz, il est utile de regarder les cartes postales anciennes du centre du bourg, prises en grand nombre dans les années 1900.

L'état des rues est alors celui de l'apogée de la station balnéaire, avec des logiques architecturales et des aménagements commerciaux directement hérités du XIX^e siècle.

Les hôtels et pensions se signalent essentiellement par leurs noms et leurs spécificités, calligraphiés en lettres sombres sur les façades chaulées de blanc, dans des cartouches décoratifs ou en simples lignes de texte.

Les restaurants et les cafés, dont le nom s'inscrit également sur les façades, montrent quelques tables et chaises en terrasse, protégées par de légers stores de tissus clairs ou rayés.

Les commerces montrent des devantures en

bois peint, de tons sombres, posées en applique sur les rez-de-chaussée. Leurs corniches, leurs volets battants et leurs allèges à panneaux moulurés accompagnent les rythmes et les styles de l'architecture classique du bourg.

Ces dispositifs anciens ont aujourd'hui disparu de La Bernerie, et ont été remplacés par de larges baies vitrées à menuiseries métalliques ou par des « avancées » construites sur le modèle des vérandas d'aluminium. L'éventrement des façades et le dessin des menuiseries ont été réalisés dans une logique individuelle, qui contredit souvent l'architecture ancienne du bourg.

S'y ajoutent un grand nombre d'enseignes, lumineuses ou non, et de stores fixes qui font souvent perdre aux façades et aux commerces eux-même leur lisibilité première.



Place du Marché vers 1900 (actuelle rue Jean Duplessis) : lettrages peints et devantures bois en applique.



Rue des Grands Champs vers 1900 (actuelle rue du Maréchal Foch) : alignement régulier de devantures sombres en contraste avec le blanc des façades chaulées



Rue de Pornic vers 1920 (actuelle rue Georges Clémenceau) : lettrages en bandeaux et cartouches décoratifs peints entre les fenêtres de l'étage. Store rayé du café.

Devantures

A partir du XVIII^e siècle et jusque dans les débuts du XX^e, les devantures de commerces ou d'échoppes sont des coffrages en menuiserie peinte, couverte d'un entablement constitué d'un bandeau plat (où est peint le nom du commerce) et d'une corniche moulurée recouverte de zinc. Le coffre haut peut éventuellement entourer l'enroulement d'un store métallique.

En-dessous, les parties vitrées peuvent être obturées par des volets en bois, simples panneaux amovibles ou volets repliables (parfois escamotables dans les coffrages latéraux de la devanture). La partie basse est constituée de panneaux moulurés.

L'ensemble est peint, en général de couleurs sombres, et les lettrages sont blancs, jaunes pâles, beiges ou dorés.

Les années trente voient apparaître des devantures recouvertes de mosaïques, de style Art Déco ou modernes.

Dans les années 60 et 70 se généralisent les grands verres encadrés par des menuiseries métalliques fixées « en feuillure », c'est-à-dire dans l'épaisseur du mur.

La disparition des devantures anciennes et l'agrandissement parfois exagéré des vitrines donnent à certains commerces l'aspect de simples « trous » pratiqués dans les murs, et conduit parfois à une prolifération d'enseignes ajoutées pour signaler l'activité.

Il est aujourd'hui possible de reprendre les principes anciens pour redonner à une façade sa qualité patrimoniale et en même temps requalifier la vitrine d'un commerce, par une « épaisseur » architecturale nouvelle et un style identifiable.

Les devantures en applique peuvent reprendre des modèles anciens en bois mouluré et peint. Elles peuvent également être réalisées avec des dessins contemporains, en bois peint ou avec

des matériaux nouveaux (panneaux dérivés du bois ou bardages métalliques par exemple) qui devront alors être choisis en cohérence avec la façade existante, et qui devront s'inscrire dans une démarche de qualité de projet.

La prise en compte des rythmes de la façade urbaine (ouvertures de l'étage, présence ou non de bandeaux horizontaux ou de décor en pierre ou en brique...) est un impératif. Les « raccords » entre la devanture et les éléments de la façade sont à ce titre essentiels à la qualité d'un projet. L'implantation sur le seul rez-de-chaussée est la règle de base des devantures bien intégrées.

La réalisation d'une devanture nouvelle est une modification de l'aspect de la façade, qui nécessite une autorisation administrative et, en secteur AVAP, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.



Respect de l'architecture de la façade, comme ici du balcon en ferronnerie et des fenêtres de l'étage.



La simplicité et la modestie des formes et des teintes sont souvent, comme ici, un gage d'élégance.



Le surdimensionnement d'un store fixe peut détruire la lisibilité d'une architecture.

Enseignes et éclairage

Les enseignes, qu'elles soient en applique ou en drapeau, et les équipements d'éclairage d'une façade commerciale doivent composer un ensemble cohérent avec la vitrine et la devanture. Ils ne doivent ni répéter le message commercial ni le contredire. Ils doivent être conçus dans des matériaux durables afin de conserver leur qualité dans le temps.

Ils participent à la première image donnée du commerce, à laquelle ils peuvent nuire autant qu'apporter de l'attrait.

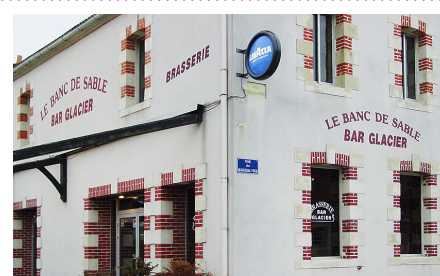
On leur apportera donc tout le soin nécessaire :

- le premier principe est d'éviter la surabondance de signes, qui nuit à la lisibilité et à la force du message commercial,
- les lettrages doivent être définis par une calligraphie simple et classique, et par un dimensionnement adapté à la devanture et à la façade,
- les couleurs de la devanture, des enseignes, mais aussi des stores et mobiliers de terrasses,

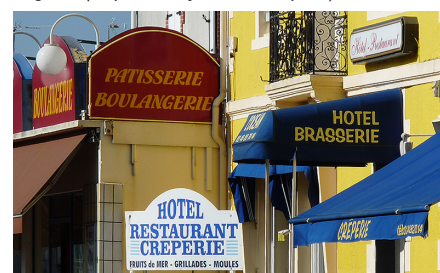
doivent composer un ensemble cohérent, d'où les tons criards et fluos doivent être exclus,

- les caissons lumineux ne sont pas adaptés aux ambiances patrimoniales, on leur préférera les lettrages éclairés par des spots discrets,
- on évitera les éléments d'inspiration « rustique », comme les lettrages gothiques ou les enseignes en ferronnerie décorative,
- on réservera la pose d'enseignes et de luminaires, ainsi que celle de stores, aux rez-de-chaussée commerciaux, pour éviter de surcharger les étages des façades.

La publicité et les enseignes obéissent à une réglementation. Elles nécessitent une autorisation préalable et, en secteur AVAP, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Se renseigner en mairie avant toute décision d'implantation.



Lettrages peints dans l'esprit de La Bernerie des origines (dispositif aujourd'hui disparu).



La surabondance de signes rend difficile la compréhension du message commercial.